

Concours Dexia BIL

« C'est quoi imaginer un film sur son agence ? »

Table des matières

<i>I Règlement</i>	3
1. Présentation du concours	3
2. Articles du règlement	3
Article 1 : Conditions de participation	3
Article 2 : Inscription et dépôt des projets vidéos	4
Article 3 : Jury et évaluation	4
Article 4 : Propriété littéraire, artistique ou industrielle	4
Article 5 : Prix et remise des prix	5
Article 6 : Modification, annulation	5
Article 7 : Protection des données personnelles	6
Article 8 : Réclamation	6
Article 9 : Fraude	6
Article 10 : Acceptation et publication du règlement	6
<i>II Composition du projet vidéo</i>	7
1. Partie scénario	7
a. Contenu	7
b. Format	8
2. Partie vidéo	8
a. Contenu	8
b. Format	8
<i>III Assistance Dexia BIL pendant le concours</i>	9
<i>IV Annexes</i>	9
1. Description de l'agence Jeunes Dexia BIL	9
2. Fiche de remise du projet vidéo	9

I Règlement

1. Présentation du concours

En 2011, Dexia Banque Internationale à Luxembourg société anonyme, 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg, RCS Luxembourg B-6307 (ci-après « Dexia BIL »), organise le concours intitulé « C'est quoi imaginer un film sur son agence ? », du 01 janvier 2011 au 31 mars 2011 à minuit (sauf clôture anticipée).

**Deviens metteur en scène
en dirigeant ton propre film sur la vie dans l'agence Jeunes Dexia BIL.**

Suite à la création de l'agence Jeunes Dexia BIL, la Banque lance un concours utilisant et mettant en valeur cette agence par le tournage de mini films présentant la vie dans l'Agence Jeunes Dexia BIL.

Les groupes participants remettront un projet vidéo constitué au minimum de deux scénarios et de deux enregistrements vidéos associés réalisés par leurs soins et les mettant en scène.

Une vidéo au moins traitera d'un sujet bancaire, l'autre ou les autres sujets restant libres. Tous les sujets et styles sont les bienvenus (dans le respect de l'article 1 du présent règlement) : perte de la carte d'un client, demande de prêt étudiants, invasions de fourmis... !!

16 vidéos et leurs scénarios associés seront sélectionnés par un jury. Les équipes gagnantes, créatrices de ces vidéos, pourront réaliser leur projet avec l'aide d'une équipe de professionnels de RTL Télé Lëtzebuerg. Leurs mini films seront alors diffusés sur RTL Télé Lëtzebuerg et sur internet via Eldo.tv ainsi que sur le site Internet de la Banque et ses mini-sites ou pages de réseaux sociaux associées. De plus, parmi les équipes sélectionnées, trois recevront un prix spécial allant jusque 3.000 euros (voir article 5 du présent règlement).

2. Articles du règlement

Article 1 : Conditions de participation

- Les participants doivent être âgés entre 14 et 24 ans (inclus).
- La participation individuelle n'est pas autorisée : un groupe doit être constitué d'au moins 4 participants. Une personne ne peut pas faire partie de plusieurs groupes.
- Les comportements et le langage adoptés dans les vidéos ne doivent en aucun cas être contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et discriminatoires à l'égard d'une minorité ou d'une personne en raison de sa différence, de son origine, de son handicap ou de son orientation religieuse, politique, philosophique ou sexuelle. Toute dérive entraînera l'annulation de la participation du groupe responsable.

Article 2 : Inscription et dépôt des projets vidéos

Inscription

La participation au concours se fait obligatoirement par une inscription préalable du groupe par email à agencejeunes.lu@dexia.com ou en contactant Alain Punnel au 4590-2299. Une photo du groupe sera envoyée à l'adresse email ci-dessus et l'équipe autorise Dexia BIL à l'utiliser sur tout type de support pour communication sur le concours.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 28 février 2011.

Dépôt du projet vidéo

Il doit avoir lieu au plus tard le 31 mars 2011, sous pli recommandé avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi ou par dépôt contre reçu auprès de Dexia BIL à l'adresse suivante :

**Dexia Banque Internationale à Luxembourg,
« C'est quoi imaginer un film sur son agence ? »
69 route d'Esch
L-2953 Luxembourg**

Tout projet remis après cette date ne pourra être pris en considération.

Article 3 : Jury et évaluation

La sélection des projets vidéo gagnants sera effectuée par un jury souverain composé de personnes de la vie publique luxembourgeoise, de membres du personnel de Dexia BIL et de RTL Télé Lëtzebuerg.

Les critères d'évaluation des projets gagnants résideront dans la qualité de la mise en scène, des dialogues, du tournage, du scénario mais aussi dans l'originalité des sujets.

Le jury se réserve un délai d'évaluation pour faire son choix et communiquer les projets gagnants du 01 avril 2011 au 30 avril 2011. Il se réserve également le droit de réduire le nombre de projets vidéo sélectionnés si la qualité des projets reçus n'est pas en adéquation avec ses attentes.

Les projets illisibles, raturés et ne respectant pas les dispositions du présent document seront considérés comme nuls.

Article 4 : Propriété littéraire, artistique ou industrielle

Les participants s'engagent à ne remettre que des créations originales, libres de tous droits pouvant être revendiqués par des tiers. Ils attestent être les auteurs des projets remis.

Par la remise de leur projet lors de ce concours, les participants et les responsables légaux des jeunes dans le cas de mineurs d'âge renoncent à tout droit d'auteur et de propriété intellectuelle sur les vidéos, scénarios, idées et projets proposés.

Les auteurs et participants et les responsables légaux des jeunes dans le cas de mineurs d'âge

autorisent expressément Dexia BIL à utiliser les projets remis et, notamment, à reproduire et publier les documents envoyés (vidéos, scénarios, idées, projets et photos de groupes proposés). Les auteurs et participants garantissent expressément Dexia BIL contre tout recours à ce titre.

Article 5 : Prix et remise des prix

16 vidéos et leurs scénarios associés seront sélectionnés par un jury. Les équipes gagnantes, créatrices des ces vidéos, pourront réaliser leur projet avec l'aide d'une équipe de professionnels de RTL Télé Lëtzebuerg. Leurs mini films seront alors diffusés sur RTL Télé Lëtzebuerg et sur internet via Eldo.tv. Le jury se réserve le droit de réduire le nombre de projets vidéo sélectionnés si la qualité des projets reçus n'est pas en adéquation avec ses attentes.

De plus, parmi les équipes sélectionnées, trois recevront un prix spécial :

- 1^{er} prix : meilleur vidéo > chèque d'une valeur de 3.000 euros.
- 2^e prix : meilleur scénario sujet bancaire > chèque d'une valeur de 1.500 euros.
- 3^e prix : meilleur scénario sujet libre > chèque d'une valeur de 1.500 euros.

Les prix ne sont pas échangeables.

Dans le cas d'un mineur d'âge participant au concours, la remise du prix se fera sous conditions de l'acceptation du présent règlement par le responsable légal du participant.

La destination des montants gagnés par chaque groupe sera libre. Dexia BIL ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de cette destination.

Les représentants des groupes gagnants (un membre participant du groupe et désigné par le groupe) seront avertis par téléphone et par courrier aux adresses qu'ils auront communiquées. Leur nom ainsi que la composition détaillée des groupes, seront publiés sur le site de Dexia BIL, de RTL Télé Lëtzebuerg et de Eldo.tv, à la télévision sur RTL Télé Lëtzebuerg et dans la presse dans le courant du mois de mai 2011. La remise des prix en présence de tous les participants des groupes ou des représentants des groupes aura lieu à la banque au plus tard le 31 mai 2011.

Article 6 : Modification, annulation

Dexia BIL se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent.

Si Dexia BIL décide d'annuler le présent concours en cas de force majeure ou en raison de circonstances indépendantes de sa volonté, elle ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences éventuelles de pareille décision. En outre, Dexia BIL ne peut être tenue pour responsable de problèmes techniques de quelque nature que ce soit.

Article 7 : Protection des données personnelles

Par la seule transmission de leurs coordonnées, les participants déclarent accepter formellement que celles-ci soient publiées sur le site de Dexia BIL, de RTL Télé Lëtzebuerg et de Eldo.tv, à la télévision sur RTL Télé Lëtzebuerg, et dans la presse au cas où ils seraient désignés comme gagnants.

Dexia BIL peut utiliser les informations collectées, telles que les coordonnées des participants, à des fins de marketing direct. Les participants peuvent s'opposer à l'utilisation de ces données à de telles fins. Ils peuvent exercer leur droit d'opposition, d'accès et de rectification en s'adressant par écrit à : **Dexia BIL, « C'est quoi imaginer un film sur son agence ? », 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg.**

Article 8 : Réclamation

Aucune réclamation écrite ou verbale au sujet de ce concours ne sera acceptée.

Article 9 : Fraude

Toute fraude ou tentative de fraude fera l'objet de poursuites judiciaires.

Article 10 : Acceptation et publication du règlement

La participation à ce concours implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Carlos CALVO, huissier de justice, 7 rue Pierre Federspiel, BP. 2625 L - 1026 Luxembourg et au siège de Dexia BIL. Il est également disponible à www.dexia-bil.lu ou sur simple demande auprès de Dexia BIL ou de l'huissier de justice cité précédemment.

II Composition du projet vidéo

Les éléments suivants décrivent les obligations techniques du projet vidéo telles que demandées par le jury pour participer au concours. En outre la créativité, l'originalité et l'imagination des participants seront des atouts précieux pour remporter les différents prix.

Le projet vidéo se compose de deux parties :

- Partie scénario :
Au minimum 2 scénarios dont l'un traite d'un sujet bancaire.
- Partie vidéo :
Au minimum 2 vidéos sur base des scénarios

1. Partie scénario

a. Contenu

La partie scénario se compose d'au minimum deux scénarios. Au moins un scénario traitera un sujet bancaire : par sujet bancaire, on entend une mise en situation au sein de l'agence Jeunes Dexia BIL où l'aspect bancaire est clairement identifié. Par exemple : demande d'un prêt, demande d'une carte bancaire, ouverture d'un compte... Le ou les autres sujets sont libres en respectant toutefois les consignes de l'article 1 du présent règlement.

Un scénario est un récit détaillé incluant des données techniques destiné à être filmé. Il va permettre la réalisation du film.

En plus des dialogues, le scénario contient aussi des indications visuelles et auditives. On y décrit l'ensemble des plans constituant le film ainsi que l'ensemble des paramètres cinématographiques (cadrages, mouvements de caméra et de personnages, etc.) avec la plus grande exactitude possible, afin de visualiser et planifier le tournage du film.

Il contiendra donc et détaillera entre autre :

- Le titre du film
- Le thème
- Les personnages et leur description (physique, morale, vestimentaire...)
- L'agencement des lieux
- Les dialogues
- L'histoire et l'intrigue du film
- Tous les détails nécessaires à la bonne compréhension du film

b. Format

- Scénarios rédigés en luxembourgeois, français ou allemand en traitement de texte (un scénario manuscrit est éliminatoire). Les dialogues rédigés dans le scénario doivent obligatoirement être en luxembourgeois.
- Papier blanc A4
- Impression couleur
- Relié en 1 exemplaire

- Page de couverture
- Table des matières

Les éléments suivants sont libres :

- Choix de la police (type et taille)
- Choix du grammage du papier
- Choix de la mise en page

En plus de la version papier, une version électronique (fichier pdf ou word) doit également être fournie.

2. Partie vidéo

a. Contenu

La partie vidéo se compose de deux films au minimum, basés scrupuleusement sur les scénarios.

La mise en scène et le style adopté sont libres.

Les décors devront se baser sur l'intérieur de l'agence Jeunes Dexia BIL. Une description des lieux est annexée au présent règlement. Les décors pourront être construits ou simplement évoquer l'intérieur de l'agence à l'aide de tels ou tels meubles et accessoires.

Le film doit obligatoirement contenir des dialogues : audibles c'est-à-dire prononcés par les acteurs ou lisibles sur l'écran de diffusion du film.

Tout acteur apparaissant dans le film devra faire partie du groupe et être identifié comme membre du groupe participant. Cela comprend la ou les personnes qui joueront le rôle d'employé(s) de l'agence.

Chaque film durera environ 1 minute et ne dépassera pas 2 minutes.

b. Format

Les vidéos seront remises sur CD, DVD, clef USB sous format DVD, MPEG, AVI ou tout autre format lu sur ordinateurs et/ou lecteurs DVD standards.

III Assistance Dexia BIL pendant le concours

Dexia BIL met en place un service d'assistance pendant toute la durée du concours. Elle peut par exemple proposer des visites de l'agence Jeunes et des séances de questions-réponses au sein de l'école / association dont les participants sont issus.

Cette assistance doit être demandée à Alain Punnel via agencejeunes.lu@dexia.com.

IV Annexes

1. Description de l'agence Jeunes Dexia BIL

Pour aider les participants à visualiser et concevoir leurs décors, les plans de l'agence Jeunes sont présentés ci-après. Pour toute question et éventuelle visite de l'agence Jeunes, merci de contacter Alain Punnel via agencejeunes.lu@dexia.com.

2. Fiche de remise du projet vidéo

La fiche suivante est à remplir et à transmettre à Dexia BIL lors de la remise du projet.

Fiche de remise du projet Concours « C'est quoi imaginer un film sur son agence ? »

Projet remis par :

Nom de l'école / association : _____

Localité : _____

Nom du groupe : _____

Prénom et nom du représentant du groupe : _____

Membres du groupe (y compris le représentant du groupe) :

Prénom :	Nom :
Tél. :	Email :

Prénom :	Nom :
Tél. :	Email :

Prénom :	Nom :
Tél. :	Email :

Prénom :	Nom :
Tél. :	Email :

Prénom :	Nom :
Tél. :	Email :

Prénom :	Nom :
Tél. :	Email :

Prénom :	Nom :
Tél. :	Email :

Prénom :	Nom :
Tél. :	Email :

Documents remis :

Nombre de scénarios :

Nombre de vidéos :

Format des vidéos :

Reçu par :

Dexia Banque Internationale à Luxembourg
société anonyme

Alain PUNNEL - Coordinateur Jeunes

Signature

Remis par :

Signature

Fait à _____ Date _____